

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 MARS 2009**

**Délibération  
n° 2009.03. 18.B**

**Entretien des espaces  
verts de la ComAGA :  
Lot n°2 "insertion de  
personnes en  
difficultés par  
l'entretien des  
espaces verts des  
bassins d'eaux de la  
ComAGA "  
avenant n°1**

**LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2009**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GRAND

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD , Michel BRONCY, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**Excusé(s) représenté(s)** :

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMAGA : LOT N°2 "INSERTION DE PERSONNES EN DIFFICULTES PAR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES BASSINS D'EAUX DE LA COMAGA " AVENANT N°1**

Par délibération n°377 du 14 décembre 2006, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, pour l'insertion de personnes en difficultés par l'entretien des espaces verts des bassins d'eaux pluviales de la ComAGA.

Le marché a été attribué à l'entreprise d'insertion IDTA ZI de la Gare – BP 61 16700 RUFFEC.

Aujourd'hui, il convient de passer un avenant n°1 au lot n°2 afin d'ajouter à la liste des sites entretenus les zones énumérées ci-après :

- Le réservoir d'eau potable situé sur la commune de Saint-Michel ;
- Les bassins d'eau pluviale à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM);
- Le réservoir d'eau potable situé sur la commune de Fléac

Les autres dispositions financières du marché demeurent inchangées.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 5 mars 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au lot n°2 « insertion de personnes en difficultés par l'entretien des espaces verts des bassins d'eaux pluviales de la ComAGA » passé avec la société IDTA - ZI de la Gare – BP 61 - 16700 RUFFEC, ayant pour objet l'ajout de nouvelles zones d'entretien.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense à l'article 61521 - rubrique 812 pour le budget principal et à l'article 6152 pour le budget annexe eau potable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**25 mars 2009**

**Affiché le :**

**25 mars 2009**